

Règlement du concours "Les vélos fleuris" du 28 août 2022 à Fragnes-La Loyère. Organisé par Le Club Cyclotourisme à l'occasion de la fête de l'eau de la Municipalité.

Article 1 : Inscription.

Le concours se déroulera le 28 août 2022, sous la halle de Fragnes-La Loyère. Un défilé collégial aura lieu à l'issu.

La copie du présent règlement peut être obtenue sur simple demande à la porte verte de Fragnes la Loyère, au secrétariat de la mairie de Fragnes la Loyère ou auprès des membres du bureau du CCFL à l'adresse courriel « velos-fleuris-fralois@outlook.com »

Le bulletin d'inscription et le présent document doivent être obligatoirement rendus, entièrement complétés avant le 20 août 2022 aux points de retrait stipulés si dessus ou par mail à l'adresse courriel velos-fleuris-fralois@outlook.com ...). Aucune inscription ne sera acceptée passée cette date.

Suite à son inscription, un numéro de vélo lui sera délivré. Il devra le garder jusqu'à la remise de récompense.

Déroulement :

14h00 rendez-vous sous la halle et vérification des inscrits présents.

- Début de présentation des vélos fleuris à l'appel de leur numéro aux jurys et à la population.
- Rassemblement puis départ du défilé et parade des vélos, photo.
- Délibération du jury.
- Retour des participants et de leurs vélos à la halle

Vers 16h30 Annonce des résultats et remises de prix.

Article 2 : Modalités de participation.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les mineurs.

Sont autorisés :

Tout type de vélos.

Attention, pour participer au concours et au défilé, seuls les vélos décorés et pouvant rouler seront pris en compte.

Chaque participant devra :

- Remplir une fiche d'inscription et la déposer avant la date de clôture.
- Décorer un « vélo », comme il l'entend, dans le respect d'une **décoration fleurie « sous thème libre »**. Il pourra utiliser tous les objets et les matières nécessaires à sa décoration (papier crépon, carton, fleurs naturelles, fleurs artificielles, panier...).

Le participant aura le choix de défiler sur son « vélo » ou à côté. Il défilera devant un jury sous la halle de Fragnes-La Loyère sur un parcours défini pour l'occasion.

Une seule consigne, « **faire preuve d'originalité** ».

Article 3 : Catégorie par tranche d'Âge.

Ce concours comporte trois catégories qui pourront toutefois varier selon le nombre d'inscriptions :

- 1^{re} Catégorie enfants de 3/7 ans ;
- 2^{eme} Catégorie enfants de 8/12 ;
- 3^{eme} Catégorie ado de 13/18.

Article 4 : Critères de sélection et de notation.

Les gagnants de chaque catégorie seront déterminés selon les critères suivants :

- 1-aspect général,
- 2-recherche dans le choix des fleurs, végétaux, des matières et des accessoires utilisés,
- 3-harmonie,
- 4-originalité créativité,

Le jury désignera les vélos les mieux fleuris pour chaque catégorie.

Article 5 : Organisation du jury.

Chaque participant se présentera à son arrivée à la table des inscriptions ou il y recevra le numéro de son vélo qu'il devra conserver jusque-là remise des récompenses.

Afin de rester neutre et impartial, le jury sera composé de cinq personnes choisies par les organisateurs (3 du CCFL, 1 élue communal et 1 commerçant local).

Les noms des gagnants seront annoncés dès la fin du concours.

Dès la fin du concours, le jury après délibérations annoncera les résultats désignera les « vélos » gagnants.

Article 6 : Remise de lot.

Après la détermination des vainqueurs, le jury remettra à chacun des gagnants un lot.
Les résultats du concours ainsi que la remise des lots auront lieu au alentours de 16h30 sous la halle de Fragnes la Loyere.

Article 7 : Autorisations.

Par son inscription au concours, chaque participant et responsable légal de chaque enfant donne l'autorisation à l'organisation pour l'usage de son nom, la prise de sa photographie et de son « vélo » fleuri, ainsi qu'à leur éventuelle utilisation dans le cadre de la valorisation de cette manifestation par tout moyen de communication (diffusion par voie de presse, bulletin municipal site internet...).

Article 8 : Parade et défilé des vélos fleuris.

La parade des vélos fleuris démarrera sous la conduite des organisateurs qui ouvriront le défilé. L'intégralité de l'article 10 du présent règlement est de rigueur.
La parade des vélos fleuris aura lieu avant la remise des lots. Le départ se prendra sous la halle de Fragnes la Loyere à destination de la Stèle de André BOBEY situé au parc des lauriers. L'itinéraire empruntera, rue chouard, rue du jeu de l'arc, rue du gros buisson rue du bourg, Parc des lauriers Le cortège sera photographié pendant le déplacement et une photo collective sera prise autour de la Stèle André BOBEY. A l'issus Le défilé se terminera par le retour du cortège de vélo sous la halle.

Article 9 : Reserve de droit.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le jeu-concours en cas de force majeure ou selon le taux de participation.

Article 10 : Responsabilité.

L'organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable de toute défaillance technique, matérielle et logistique de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu. L'organisateur ne pourra non plus être tenu responsable des incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs accompagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance de leur prix. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident sur le trajet ou sur place ainsi que les vols.

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou responsable légal « attestation parentale à renseigner ».

Le port du casque est conseillé et reste de la responsabilité des parents ou responsable légal mais il peut être considéré comme un accessoire décoré.

Les enfants de moins de 13 ans seront impérativement accompagné d'un parent ou d'un responsable légal durant toute la manifestation. Dans ces conditions, les organisateurs ne pourront être tenus responsables des incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux participants.

Les règles du Code de la route s'imposent à chacun des participants pendant toute la durée du concours.

Article 11 : Acceptation.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant son interprétation.
Les candidats acceptent sans réserve le règlement du concours ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 12 : Contacts.

Les portes vertes de Fragnes la Loyère 0385459765
Club Cyclotouriste de Fragnes la Loyere 0385459207 0666927318
Par courriel aux adresses suivantes cc.fl@outlook.com ou velos-fleuris-fralois@outlook.com

Bonne Chance à tous.



Établi à Fragnes la Loyere, le 21/06/2022

NOM Prénom du participant

NOM Prénom et signature
du représentant légal si mineur

Gratuit

BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS DE VÉLOS FLEURIS

DU SAMEDI **28 Aout 2022**

Organisé par le Club Cyclotouriste de Fragnes la Loyere.

(À déposer ou renvoyer avec le règlement signé

A la porte verte de FRAGNES LA LOYERE ou par courriel à l'adresse

velos-fleuris-fralois@outlook.com)

NOM et Prénom du participant : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Adresse Mail : _____

Date de Naissance : _____ Âge : _____

Nom Prénom du responsable légal : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Adresse Mail : _____

> Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du Concours de Vélos fleuris

>J'accepte sans réserve les décisions du jury

>J'accepte la prise de photographie, ainsi que leur éventuelle diffusion, site internet et bulletin municipal de la commune

>J'accepte l'utilisation des données à caractère personnel pour un usage strictement limité à cette manifestation.

Signature du participant responsable

Réservé à l'organisation

N°